

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 14 juin à 17h, les membres du conseil communautaire de l'Oriente se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la Loi, salle des délibérations à la Maison des associations à ALERIA, sur convocation du Président, Jean-Claude FRANCESCHI, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 10 juin 2024	Date d'affichage :
Membres en exercice : 40	Membres présents : 13
Procurations : 3	Nombre de votes : 13
Pour : 13	Contre : 0
Abstention : 3	Ne se prononce pas :

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony, ANGELI Paul, BUSSETTA Jean-Yves, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MARCHETTI Laurent, MAURIZI Pancrace, PAOLACCI Jean-Toussaint, PISTORESI-RAMAZZOTTI Jeanne, VENTURINI Dominique, DE MATRA Catherine (Matra)

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES: BALDOVINI Antony (à FRANCESCHI Jean-Claude), LUIGGI Laure (à VENTURINI Dominique), PIRAS Marie-Antoinette (à RAMAZZOTTI-PISTORESI Jeanne)

MEMBRES ABSENTS: ANGELINI Colomba, ANTONETTI Jean-Marie, BONIFACI Jean-François, BONY Sarah, CALENDINI Isabelle, CASANOVA André, CASTELLANI Jean-Charles, CHESSA Pascal, DOMPIETRINI Pierre-François, GIACOBETTI Xavier, GIUGANTI Paul, GOZZI Dominique, GROSSI Christelle, MARIANI Marthe, MEDORI Séverin, NOIRALT-ROSSI Patricia, ORSUCCI Christian, PAOLI Jean-François, PIETRI-FILIPPI Ghislaine, RICCIARDI-SAEZ Célia, ROSSI Pierre, SANTELLI Jean-Baptiste, TADDEI Laurence, VANNUCCI Bernard.

OBJET : Attribution des subventions aux associations

La présente séance du Conseil Communautaire fait suite à celle du 07 juin 2024 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum »

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Monsieur le Président propose au conseil communautaire l'attribution de subventions aux associations présentées dans le tableau ci-dessous :

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2024

COMMUNES	NOM DE L'ASSOCIATION EN ORIENTE	DEMANDE 2024	PROPOSITION CCO
LINGUIZZETTA	A SCUADERIA DI L'ORIENTE	6 000,00 €	4 500,00 €
ALERIA	CLUB NAUTIQUE D'ALERIA	3 000,00 €	1 000,00 €
ALERIA	TAEKWONDO	500,00 €	500,00 €
ALERIA	ORIENTE KARATE DO	5 050,00 €	2 500,00 €
ALERIA	TENNIS CLUB D'ALERIA	2 000,00 €	1 500,00 €
ALERIA	SAN MARCELLU IN ORIENTE	2 000,00 €	2 000,00 €
ALERIA	IN ALERIA	8 000,00 €	8 000,00 €
MOÏTA	LES VIOLONCELLES DE MOÏTA	10 000,00 €	10 000,00 €
LINGUIZZETTA	MOTOCLUB DU LEVANTE	3 000,00 €	2 000,00 €
ALERIA	I PASTORI BASEBALL	3 000,00 €	1 500,00 €
PIANELLU	FOYER RURAL	1 500,00 €	1 500,00 €
ANTISANTI	L'ANTISANTINCA	3 000,00 €	1 000,00 €
A SERRA	CUNFRATERNA	6 000,00 €	2 000,00 €
ASSOCIATIONS A L'EXTERIEUR DE L'ORIENTE			
PRUNELLI	ANIMA	12 000,00 €	5 000,00 €
OLETTA	A CAPELLA (SAN MARTINU)	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL		67 050,00 €	45 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer, au titre de l'année 2024, les subventions mentionnées dans le tableau précédemment présenté.

AUTORISE le mandatement de ces subventions dans le cadre des crédits prévus à cet effet au budget 2024 de la communauté de communes, au chapitre 65.

Pour : Contre : Nuls : Abstention :
Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,
Jean-Claude FRANCESCHI

Handwritten signatures of council members in various colors (black, blue, red) over the text area.